



Communauté urbaine Grand Paris
Seine & Oise
Direction de la voirie (DGAVQ)

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET DE BORNAGE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26184

Date limite de remise des plis

23 / 11 / 2026 à 12 heures 00 minute

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Direction de la voirie (DGAVQ)

Représentant : Cécile ZAMMIT-POPESCU Madame le Président

Adresse : CU Grand Paris Seine & Oise

5 Rue des Chevries

78410 Aubergenville Cedex

Téléphone : 01 82 86 00 86

Courriel : <https://formulaires.demarches.gpseo.fr/formulaire-de-contact/nous-contacter/>

SIRET : 20005988900010

Site internet : <https://gpseo.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET DE BORNAGE.**

Dans le cadre du prochain mandat 2026-2032 la CU GPSEO se doit de disposer d'informations précises, actuelles et fiables sur les périmètres où elle projette de réaliser des travaux. Ce marché a donc pour objet de faire le relevé topographique précis des périmètres sur lesquelles la CU GPSEO compte investir.

Code CPV	Libellé CPV
71351810-4	Services topographiques
71354100-5	Services de cartographie numérique
71250000-5	Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET DE BORNAGE
 Acheteur	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Territoire de la CU GPS&O
 Durée	4 ans fermes
 Développement durable	Clause sociale - Critère environnemental
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Lot	Intitulé
Lot n°1	Secteur Ouest : 25 communes (Arnouville lès Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville en Mantois, Breuil Bois Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Guernes, Guerville, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre Saint Denis, Magnanville, Mantes la Ville, Mantes la Jolie, Méricourt, Mousseaux sur Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny sur Seine, Saint Martin la Garenne, Soindres, Vert)
Lot n°2	Secteur Centre : 24 communes (Aubergenville, Aulnay sur Mauldre, Brueil en Vexin, Drocourt, Epône, Flins sur Seine, Fontenay Saint Père, Gargenville, Goussonville, Guitrancourt, Issou, Jambville, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Lainville en Vexin, Les Mureaux, Limay, Mézières sur Seine, Mézy sur Seine, Montalet le Bois, Nézel, Porcheville, Sailly)
Lot n°3	Secteur Est : 24 communes (Achères, Andrézy, Bouafle, Carrières sur Seine, Chanteloup les Vignes, Chapet, Conflans Sainte Honorine, Ecquevilly, Evécquemont, Gaillon sur Montcient, Hardricourt, Les Alluets le Roi, Médan, Meulan en Yvelines, Morainvilliers, Oinville sur Montcient, Orgeval, Poissy, Tessancourt sur Aubette, Triel sur Seine, Vaux sur Seine, Verneuil sur Seine, Vernouillet, Villennes sur Seine)

Un candidat ne pourra être attributaire de plus d'un seul lot.

Le candidat arrivé en tête d'un lot se verra attribuer le lot.

Si un candidat arrive en tête sur plusieurs lots, il se verra attribuer le lot ayant le plus petit numéro. Pour le ou les lots restants, le ou les candidat(s) suivant(s) dans le classement se verra(ont) attribuer le lot suivant dans l'ordre de numérotation jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun lot à attribuer.

Toutefois, la règle ci-dessus ne s'appliquera pas si l'offre du candidat classé en tête est la seule offre (ou la seule offre régulière) remise sur le lot ou les lots en dépassement.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Nature du marché

Le marché objet de la consultation est qualifié de marché de services.

■ Durée

Le présent marché public prend effet à compter de la notification du présent marché pour une durée de quatre (4) ans fermes.

Ce marché n'est pas reconductible.

■ **Forme du marché**

Les prestations donnent lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes dans les conditions fixées à l'article R.2162-13 du code de la commande publique et précisées ci-dessous.

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande émis sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires dans les conditions fixées à l'article R. 2162-13 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu dans les limites suivantes :

Pour une durée de 4 ans fermes

- Lot n°1

Montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	400 000 € HT

- Lot n°2

Montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	400 000 € HT

- Lot n°3

Montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	400 000 € HT

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2162-13 du code de la commande publique : « Les bons de commande sont des documents écrits adressés aux titulaires de l'accord-cadre qui précisent celles des prestations, décrites dans l'accord-cadre, dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité ».

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1. le présent Règlement de la consultation,
2. l'acte d'engagement et son annexe financière :
 - a. le Bordereau des Prix Unitaires
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
4. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Conformément aux articles R. 2142-19 à R. 2142-27 et R. 2151-7 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent candidater à la présente consultation.

Pour rappel, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En cas de groupement conjoint, la forme souhaitée par la CU GPS&O est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la CU GPS&O tel qu'il est indiqué ci-dessus.

■ Sous-traitant

Conformément aux articles L. 2193-1 à L. 2193-3 du code de la commande publique, le titulaire d'un marché public peut, sous sa responsabilité et dans les conditions prévues aux articles susvisés et par la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché public à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Toutefois, et conformément à l'article L2193-3 du code de la commande publique l'acheteur exige que les tâches suivantes soient effectuées directement par le titulaire :

En application des articles R. 2193-1 et R. 2193-2 du code de la commande publique, lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

Le candidat est invité pour ce faire à utiliser le formulaire DC4 et le formulaire DC2.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1) disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>

Document	Descriptif
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Risques professionnels	Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle mentionnant : - La période de validité ; - La nature des activités garanties ; - Le nom de la compagnie et le numéro de contrat.
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) ;
Bordereau des prix Unitaire	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) ;
Mémoire technique	<u>Une partie relative à la qualité de l'équipe affectée à l'exécution des prestations :</u> Adéquation de l'organisation en personnel et des compétences proposées avec le besoin (composition de l'équipe dédiée : joindre les titres d'études et professionnelles, les expériences, les qualifications... et présentation de son organisation) <u>Une partie relative à la qualité de la méthodologie de réalisation des</u>

Document	Descriptif
	<u>prestations</u> Modes opératoires, modalités d'échanges avec les différents intervenants <u>Une partie relative à la qualité des modèles de livrables fournis</u> <u>Une partie relative au critère environnementale</u> Le candidat présente les actions mises en place pour réduire les consommations énergétiques au cours de l'exécution du marché.

Les annexes à l'acte d'engagement devront être remises en format .pdf et .xls.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le soumissionnaire devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les sous-traitants présentés au moyen du formulaire ATTR12 ou ayant remis une attestation sur l'honneur de participation aux prestations sont réputés engagés juridiquement sur le marché. Les simples mentions de sous-traitants étant quant à elles dépourvues de portée, elles ne pourront pas faire l'objet d'une valorisation au stade de la candidature ou de l'offre.

Le cahier des clauses administratives particulières ainsi que le cahier des clauses techniques particulières acceptés sans modification tel que stipulé dans l'acte d'engagement, ne sont pas à joindre à l'offre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : CU Grand Paris Seine & Oise, 5 Rue des Chevries 78410 Aubergenville Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Clause sociale :**

Conformément à l'article L. 2112-2-1 du Code de la commande publique, une clause sociale est prévue.

A ce titre, il est demandé aux candidats de prendre des dispositions pour assurer une action de découverte des métiers de la topographie qui pourrait notamment prendre la forme de :

- présentation des métiers et des parcours de formation dans le domaine de la topographie ;
- découverte du matériel et des techniques utilisés sur un chantier ;
- présentation des différentes missions réalisées par un topographe ;
- visite ou immersion sur une opération, sous réserve des conditions de sécurité ;
- échanges avec les professionnels de l'entreprise sur les compétences, les formations et les possibilités d'accès aux métiers.

Cette démarche permettrait de faire découvrir un secteur professionnel peu connu à destination d'un public en insertion.

■ **Clause environnementale :**

Dans le cadre de l'exécution du marché, le titulaire s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant de limiter l'impact environnemental de ses prestations sur la base des éléments de la note environnementale fournie.

À ce titre, il veillera notamment à :

- privilégier les échanges dématérialisés ainsi que la transmission électronique des documents, sauf demande contraire du pouvoir adjudicateur ;
- limiter les impressions papier aux seuls documents strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou à l'animation des réunions publiques ;
- lorsque des impressions sont nécessaires, privilégier une impression recto-verso, en noir et blanc, sur du papier issu de forêts gérées durablement ou comportant un pourcentage significatif de fibres

recyclées ;

- optimiser les déplacements liés à l'exécution du marché, notamment en regroupant les réunions lorsque cela est possible et en privilégiant, lorsque les conditions le permettent, les réunions à distance.

Ces engagements s'appliquent dans la mesure où ils sont compatibles avec les exigences de la mission et les besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Le bilan de ces mesures environnementales fera l'objet d'un reporting annuel.

■ **Echantillons / prototype :**

Sans objet.

■ **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Sans objet.

■ **Variante**

Sans objet.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Modalité de traitement des erreurs matérielles**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans les prix figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement des offres et le candidat en sera informé, pour confirmation de sa part.

A défaut de confirmation, son offre sera éliminée pour incohérence.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (50 points)	Évalué sur la base du montant total en € HT du Détail Quantitatif et Estimatif masqué établi avant la publication de la consultation et non joint au dossier de consultation des entreprises et renseigné par la Communauté urbaine sur la base des prix figurants au Bordereau des Prix Unitaires

Critère et pondération		Descriptif
		Note du prix = Note maximale *prix de l'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) / prix de l'offre du candidat étudié.
2. Valeur technique (45 points)		
La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique		
Qualité de l'équipe affectée à l'exécution des prestations		15 points
Qualité de la méthodologie de réalisation des prestations		15 points
Qualité des modèles de livrables fournis		15 points
3. Critère environnemental (5 points)		
Le candidat présente les actions mises en place pour réduire les consommations énergétiques au cours de l'exécution du marché		5 points

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint-Cloud
Versailles
78011
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpd@gpseo.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)